

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE ZONE DU 15/05/2020 à DISTANCE

1. APPROBATION DU PV DU CONSEIL DU 14 FÉVRIER 2020

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone approuve le PV du Conseil du 14 février 2020.

2. DÉCISION TUTELLE – ARRÊTÉ DU MINISTRE ANNULANT DES DÉCISIONS DU CONSEIL – INFORMATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de prendre acte de l'arrêté ministériel du 20 avril 2020 annulant les délibérations n° 5 et 8 du Conseil de zone du 17 janvier 2020.

3. MARCHÉ PUBLIC - ACHAT DE 4 ARMOIRES POUR STOCKAGE DE PRODUITS DANGEREUX – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2020/019 et le montant estimé de ce marché, qui s'élève à € 2.000,00 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 351/741-98.

4. MARCHÉ PUBLIC - ACHAT DE 10 ÉCRANS – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2020/018 et le montant estimé de ce marché qui s'élève à € 1.200,00 hors TVA ou € 1.452,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 351/742-53.

5. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – SECOURISTE-AMBULANCIER VOLONTAIRE – VACANCE D'EMPLOI

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de retirer les délibérations n° 3 et 11 du Conseil de zone prises en date du 14 février 2020 ; De constater qu'au plan du personnel 28 emplois d'ambulanciers non pompiers sont à pourvoir ; De déclarer vacants 27 emplois de secouriste-ambulancier non-pompier volontaire au sein de la zone, à pourvoir en faisant appel en premier lieu à la réserve de recrutement de 2016 et ensuite à la réserve de recrutement de 2019.

5.A. AJOUTÉ EN URGENCE – CONVENTION AMU 2020 – ADDENDUM – SUBVENTION AMBULANCE COVID

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver l'addendum à la convention la convention Service ambulancier Aide médicale urgente, en vigueur à partir du 11 mai 2020 pour une période de 8 semaines ; De transmettre la présente décision et la convention signée au SPF Santé Publique.

6. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – DÉSIGNATION À UNE FONCTION SUPÉRIEURE – SERGENT VOLONTAIRE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de désigner un agent volontaire à la fonction supérieure de sergent pour une durée de 6 mois à partir du 1^{er} juin 2020.

7. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – SECOURISTE-AMBULANCIER NON-POMPIER VOLONTAIRE – APPEL À LA RÉSERVE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de prendre acte que, suite à l'arrêté ministériel du 20 avril 2020 et à la décision n° 5 du Conseil de zone du 15 mai 2020, les engagements décidés les 17 janvier 2020 et 14 février 2020 sont nuls et qu'il est mis fin à la fonction des agents concernés ; De faire appel aux 14 candidats restants de la réserve de recrutement de 2016 ; De faire appel à 13 candidats de la réserve de recrutement de 2019 ; D'admettre en stage de recrutement 27 candidats, sous réserve de la réussite de l'examen médical éliminatoire tel que défini à l'article I.4-26 du Code du bien-être au travail ; que l'entrée en service se fera le premier jour du mois qui suit la réception par le service GRH du document du SEPP qui déclare l'agent apte à la fonction.

8. SERVICE PRÉVENTION – VISITES DES BÂTIMENTS

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de marquer son accord pour que les agents préventionnistes imposent aux demandeurs le jour et l'heure de visite nécessaire dans le cadre de la rédaction d'un rapport de prévention, durant les heures normales de prestations.

La Secrétaire de Zone,
Sandrine DUMONT



Le Président de la Zone,
Christophe BASTIN

